



**CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT
POUR LA GESTION D'UN MULTI-ACCUEIL
JUN 2010 – JUN 2013**

AVENANT N°1

Entre

La commune de TREGUNC, représentée par son maire, autorisé par délibérations du Conseil municipal du 22 mars 2013 et du 31 mai 2013.

Dénommée dans la présente « la Commune »

Et

L'association de parents « les petits moussaillons » représentée par son Président, Monsieur Ronan CHEVREUX, habilité par une délibération du Conseil d'Administration du 7 juin 2013

Dénommée dans la présente « l'association »

Il a été exposé puis convenu ce qui suit

1 – la réévaluation de la valeur estimée du loyer (titre I – article 1)

Considérant que la valeur estimée du loyer n'a pas été réévaluée depuis la convention de partenariat du 3 juillet 2003

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars 2013,

Il convient de modifier selon les termes suivants l'article 1 (loyer et charges) du titre 1er en son premier alinéa :

« L'association est autorisée à occuper gratuitement les biens immobiliers dépendant du domaine public. Toutefois, pour l'information des parties, le loyer a été évalué à 2 000€ par mois. »

2- Renouveaulement de la convention

Considérant que la convention partenariale du 23 juillet 2010, conclue avec l'association les petits moussaillons, arrive à échéance à la date 31 mai 2013

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mai 2013,

La convention est reconduite pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juin 2013.

Fait à TREGUNC, le

Le Président de l'association
« Les petits moussaillons »,

Le Maire,

Ronan CHEVREUX

Jean-Claude SACRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130604-DE1331051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013
Publication : 05/06/2013